

H-12.31 Soins infirmiers

*Prévision de postes et charges disponibles
à l'enseignement régulier*

SI LES INSCRIPTIONS LE JUSTIFIENT

La clause 5-1.12 de la convention collective stipule qu'à moins de difficultés de recrutement, la personne détenant un emploi à temps complet ne peut avoir accès à une charge d'enseignement. Les charges seront octroyées en fonction des priorités prévues à la clause 5-4.17 de la convention collective.

Discipline	Hiver 2012	Description	
Soins infirmiers (180)	Une charge à temps partiel d'environ 0,44 ETC (44% pour la session H-12)	Q Soins infirmiers Cours 180-6QE-SW Intervenir auprès des adultes en médecine et chirurgie II (0-0-8) 3 stagiaires <i>Le nombre de stagiaires peut varier</i> Nouveau groupe cours	À combler

Affichage du 27 janvier au 6 février 2012. Faire parvenir votre candidature avant 16h le 6 février 2012, au bureau du Service des ressources humaines, local 1195.

Critère d'embauche : L'enseignant doit :

- être membre en règle de l'O.I.I.Q. (ordre des infirmières et infirmiers du Québec) ;
- détenir un baccalauréat en soins infirmiers ou en voie d'obtention ou le MIPEC (15 crédits) et 2 certificats en sciences infirmières dont obligatoirement celui en soins infirmiers cliniques (4229) en remplacement ou substitution du Bac en sciences infirmières.
- avoir une expérience pratique comme infirmière.

NB/nl

Le 27 janvier 2012
Affichage dans les départements
Copie: Syndicat des enseignants